

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 354

présenté par

M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Brindeau, M. Zumkeller, Mme Thill, Mme Descamps,
M. Lagarde, M. Naegelen, Mme Auconie et Mme Six

ARTICLE 44 QUINQUIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.